



PACA Historic Car



4^{ème} VENTOUX RALLYE CLASSIQUE REGLEMENT

GENERALITES

L'Association PACA HISTORIC CAR Association loi de 1901 n° W841006561 affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) sous le n° MM1616 organise le 1^{er} avril 2023 le 4^{ème} VRC (Ventoux Rallye Classique). Il s'agit d'une randonnée touristique sportive de navigation pour voitures d'époque, classiques, sportives, youngtimer et prestige.

CONTACT

PACA HISTORIC CAR :

Adresse : Villa Cincia 941a Chemin de la Bonella St Martin de Peille 06440 PEILLE

Tél : 06 20 52 33 73

Mail : pacahistoriccar@gmail.com

Site internet : <https://pacahistoriccar.webnode.fr/>

RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION

Responsable rallye : Henri CASSINI Tél : 06 20 52 33 73

Secrétariat communication : Evelyne PASTOR Tél : 07 87 03 45 25

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

L'épreuve est une randonnée « sportive » à parcours secret d'environ 290 kms se déroulant sur la voie publique (route ouverte) basée sur la navigation routière. Elle donne lieu à un classement (voir article 4 et 7) mais n'est en aucun cas une épreuve de vitesse. Le parcours sera représenté en fléché métré avec des CP (contrôle de passage et des ZCM, zone de carte muette).

PROGRAMME

Samedi 1^{er} avril 2023 de 7h30 à 8h30 : contrôles administratifs et techniques, Domaine de la Citadelle, 601 route de Cavillon 84560 MENERBES.

07h30 : Accueil, vérifications, petit déjeuner

08h30 : briefing

09h00 : départ pour la 1^{ère} étape

Repas : Déjeuner chez Pascal O Bistrot

14h00 : départ pour la 2^{ème} étape, même principe que le matin

18h00 : Résultats des différentes catégories et remises des récompenses. Verre de l'amitié offert par l'équipe

ARTICLE 1 : VEHICULES ADMIS A LA MANIFESTATION

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 49 voitures immatriculées et assurées. Cette manifestation est ouverte à tous véhicules répartis par classes.

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616 SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : 941a Chemin de la Bonella 06440 ST MARTIN DE PEILLE

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits et du règlement signé sont à adresser à

PACA HISTORIC CAR
Villa Cincia 941a Chemin de la Bonella
St Martin de Peille
06440 PEILLE

Le montant des droits d'engagement est fixé à 120 euros par équipage. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation. Chèque libellé à l'ordre de « PACA HISTORIC CAR ».

Clôture des inscriptions le samedi 18 mars 2023

Un participant régulièrement engagé, ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

- forfait signalé avant le 18 mars 2023 : droits d'inscription remboursés à 100 %

- forfait signalé après le 18 mars 2023 : pas de remboursement

- tout véhicule prenant le départ et devant abandonner l'épreuve ne pourra réclamer aucun remboursement ou condition particulière,

- une modification d'itinéraire, la suppression d'une étape, d'un circuit ou autre ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement soit total soit partiel de l'engagement

Les droits d'engagement comprennent :

1. le petit déjeuner d'accueil
2. Le roadbook
3. La feuille de route
4. Les 2 plaques du rallye numérotées
5. Le déjeuner pour l'équipage de 2 personnes
6. Les récompenses pour les vainqueurs

ARTICLE 3 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra présenter aux organisateurs :

1. Son permis de conduire et celui de son co-pilote (si la personne doit conduire)
2. Carte grise, assurance véhicule, contrôle technique en cours de validité
3. Autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.

ARTICLE 4 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Un commissaire de l'organisation contrôlera le bon fonctionnement des points suivants :

1. Feux d'éclairage, feux de croisement et feux de route
2. Indicateur de direction et feux stop
3. Avertisseur sonore

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616 SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : 941a Chemin de la Bonella 06440 ST MARTIN DE PEILLE

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



4. Feux de détresse
5. Présence de gilets fluorescents et d'un triangle de signalisation

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le départ de l'épreuve sera donné de minute en minute par un commissaire dans l'ordre de votre choix (pour le plaisir de rouler par affinité).

Chaque participant recevra au départ une feuille de route où sera noté le kilométrage compteur du véhicule au début de chaque étape ainsi que la validation des contrôles de passage lors de l'itinéraire (CP).

Le parcours aura aussi des zones de carte muette ou seule sera notée la direction à prendre. A votre arrivée du parcours, les commissaires noteront votre kilométrage effectué et vos points de contrôle.

Le roadbook sera remis aux équipages avant le briefing du matin.

Les pointages pour les CP se feront par le co-pilote qui doit sortir du véhicule pour aller valider sa feuille de route auprès du contrôleur. Aucune information ne pourra être notée sur la feuille de route par les membres de l'équipage (seul le commissaire fait foi).

En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis aux organisateurs ou le signaler à l'organisation pour éviter les recherches inutiles.

ATTENTION : en cas de perte de la feuille de route, l'équipage ne sera pas classé mais pourra continuer le rallye.

ARTICLE 6 : CIRCULATION ET ASSURANCE

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et respecter impérativement les limitations de vitesse (surtout dans les traversées de villages).

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs mais par les équipages verbalisés. En cas de panne, l'équipage se signalera à la circulation par son équipement (triangle, gilet, warning) et prendra contact avec les organisateurs (n° de tél inscrit sur le roadbook). Les participants sont responsables de leur approvisionnement (essence, huile, eau). Les stations essence seront notées sur le carnet de route. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule et à ceux d'autrui, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

ARTICLE 7 : PLAQUES-NUMEROS ET PUBLICITE

L'organisateur fournira à chaque équipage deux plaques de rallye qui devront être mises en place, une à l'avant de véhicule de manière visible sans cacher même partiellement la plaque d'immatriculation, OBLIGATOIREMENT fixée (adhésif ou ventouses) sur le capot du véhicule ou sur la calandre mais en aucun cas à l'intérieur du véhicule, de façon à être vue et une à l'arrière.

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules (remerciements aux partenaires). En cas de refus de cette publicité, le montant de l'inscription sera doublé.

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616 SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : 941a Chemin de la Bonella 06440 ST MARTIN DE PEILLE

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



ARTICLE 8 : CLASSEMENT

L'équipage vainqueur de chaque catégorie sera celui qui se rapprochera le plus près du kilométrage officiel des organisateurs (en positif ou en négatif). Seront récompensés les 3 premiers équipages de chaque catégorie. En cas d'ex aequo, c'est le véhicule le plus ancien qui prime.

CLASSE 1 : Avant 1960

CLASSE 2 : de 1960 à 1980

CLASSE 3 : de 1981 à 2000

CLASSE 4 : de 2001 à 2023

COUPE des DAMES : 1^{er} équipage 100 % féminin (si au moins 2 équipages engagés).

COUPE CLUB : club le plus nombreux (minimum 3 véhicules)

PENALITES

Les kilomètres en moins seront doublés (ex : 7 kms en moins = 14 kms de pénalités).

CP manqué : 15 kms en plus.

Feuille de route raturée : 50 kms

ARTICLE 9 : APPLICATION DU REGLEMENT ET SANCTIONS

De par son engagement, chaque participant accepte et adhère au présent règlement ainsi que de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison d'une conduite dangereuse ou d'une infraction grave au code de la route ainsi que d'un comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

Aucune réclamation ne sera prise en compte concernant les CP et le kilométrage officiel qui permettra d'établir le classement en raison du caractère amical de cette manifestation qui a pour seul but de se faire plaisir avec nos « belles » sur des routes mythiques autour du « Géant de Provence ».

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, de photographies de leur véhicule et/ou de l'équipage prises au cours de la manifestation, à la condition que celle-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616 SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : 941a Chemin de la Bonella 06440 ST MARTIN DE PEILLE

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73